

DÉCISION MUNICIPALE

2024- 126

Service : Finances – commande publique

Références : LD

Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE TROIS POLES SANITAIRES A L'ECOLE MATERNELLE CHARLOTTE DIVET A COUËRON – AVENANT N°1 AU LOT N°04 : CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS – APPROBATION

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2024-024 en date du 22 février 2024, attribuant le marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte Divet à Couëron ;

Considérant sur le lot 4 la nécessité par suite de circonstances imprévues d'une reprise complète du placo avec création de placard et agrandissement du sanitaire,

décide

Article 1 : De signer l'avenant n°1 au lot n°04 au marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte Divet à Couëron avec l'entreprise SN Pinard pour un montant de 6 331,33€ HT, portant le montant du lot n°04 à 13 831,33€ HT, introduisant un écart de 84,40% sur le lot 4.

Article 2 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 09/12/2024

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 12/12/2024 au 12/02/2024 Transmise en Préfecture le : 11/12/2024